ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerçants et industriels : liquidation des pensions

Question écrite n° 15704

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conditions d'octroi de l'indemnité de départ par la caisse de retraite ORGANIC. Les conditions de plafond de ressources sont les moyennes annuelles des ressources non professionnelles et globales des cinq dernières années qui précèdent le dépôt de la demande. Or, ces conditions de ressources ne prennent pas en compte, par exemple, la dégradation du chiffre d'affaires lors de l'année du dépôt de la demande. Les bases de calcul des revenus relatives à l'octroi de l'indemnité de départ se trouvent donc faussées. C'est pourquoi il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer si, pour des événements postérieurs au dépôt de la demande, des conditions de recours peuvent être envisagées afin de ne pas pénaliser les personnes concernées.

Texte de la réponse

Les commerçants et artisans âgés peuvent bénéficier, sous conditions d'âge et de ressources, d'une aide lors de la cessation d'activité. Les revenus pris en compte afin de déterminer l'éligibilité à l'aide correspondent à la moyenne des cinq années précédant la demande afin d'approcher la situation financière effective du demandeur. L'extension aux revenus de l'année du dépôt de la demande poserait en effet plusieurs difficultés, notamment par le report de l'examen de l'éligibilité à l'aide puisque la déclaration de revenus ne serait disponible que l'année suivante. Cependant, les évolutions de la situation du demandeur et de son activité professionnelle sont prises en compte par les commissions locales, en charge de l'examen des demandes, pour la détermination du montant de l'aide. En effet, ces dernières, qui comprennent pour partie des représentants des professions, examinent les dossiers au cas par cas et disposent d'une marge d'appréciation sur les situations particulières.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Balligand
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15704
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2610
Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6507